



Rapport
Stratégie numérique
responsable
2024





RAPPORT NUMÉRIQUE RESPONSABLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

Pôle Ressources / DSI

© 2024 Service communication de la Communauté d'agglomération

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert – 69400 Villefranche-sur-Saône
www.agglo-villefranche.fr



Table des matières

. INTRODUCTION	
Contexte	4
Présentation de la loi REEN et de ses exigences pour les collectivités	5
01. IMPACT CARBONE DU NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE	
A. Méthodologie de l'évaluation	6
B. Limites méthodologiques	7
C. Résultats	7
D. Synthèse	10
02. ANALYSE DE MATURITÉ NUMÉRIQUE RESPONSABLE	
A. Méthodologie de l'analyse	11
B. Résultats de l'analyse de maturité	12
C. Points forts et axes d'amélioration	12
D. Synthèse	13
03. PLAN D'ACTION DE LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE	
A. Favoriser l'accès au numérique pour tous sur le territoire	14
B. Promouvoir un numérique responsable au sein de la collectivité	15
C. S'appuyer sur le numérique pour une administration plus efficiente au service des habitants	16
D. Optimiser la gestion des ressources et du matériel informatique	17
04. ANNEXES	
Annexe 1. Plan d'action détaillé	18
Annexe 2. Indicateurs de suivi	31

Introduction

Le plan de mandat 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône porte des priorités qui répondent pleinement aux grandes finalités du développement durable :

- Économiques, en se donnant l'ambition d'être un territoire d'entrepreneurs ;
- Écologiques et démographiques, en affirmant l'enjeu d'avoir un territoire d'équilibre conciliant développement et environnement ;
- Sociétales, culturelles et patrimoniales en innovant pour répondre aux besoins des familles, en agissant pour réduire les fractures territoriales, en accompagnant ses talents.

Cela se traduit dans les faits par la mise en œuvre d'actions concrètes décrites chaque année dans le rapport Développement Durable, c'est le cas par exemple du PLUih un modèle durable de l'organisation et du fonctionnement du territoire, de la stratégie eaux pluviales ou encore du plan d'action économie circulaire...

Dans cette continuité, la collectivité a souhaité définir une stratégie numérique responsable et ainsi intégrer ce volet dans sa politique de Développement durable.

La stratégie numérique responsable s'appuie sur les réflexions et initiatives existantes, tout en développant de nouvelles à la portée environnementales et sociales. Elle vise à aller au-delà de la simple réduction de l'empreinte écologique des activités numériques, pour promouvoir un numérique responsable et inclusif.

Réalisé de manière conjointe entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la ville de Villefranche-sur-Saône, ce plan stratégique 2025-2027 s'intégrera au plan d'action de développement durable de la Communauté d'agglomération. Il sera piloté grâce à des indicateurs précis et à l'intégration systématique du concept de numérique responsable dans les phases des futurs projets déployés sur le territoire.

Contexte

Le numérique, bien qu'indispensable à la vie quotidienne et vecteur de progrès, a des impacts écologiques et sociaux qui nécessitent d'être pris en compte. En effet, le numérique est :

- Responsable de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). En France, le numérique représente 2,5 % des émissions et pourrait augmenter pour atteindre 3,5% en 2030.
- Représente 4,2% de la consommation mondiale d'énergie.
- La fabrication du matériel représente la part la plus importante de l'empreinte carbone du numérique, soit 79%. Elle nécessite l'extraction de métaux et de terres rares, contribuant à l'épuisement des ressources naturelles.
- Le déploiement des infrastructures numériques, comme les réseaux de téléphonie mobile, engendre pollutions et nuisances.
- L'accès inégal aux technologies numériques et aux compétences numériques crée une fracture numérique, excluant une partie de la population des avantages du numérique. En France, plus de 13 millions de personnes sont éloignées du numérique et 8 millions de personnes n'ont pas d'équipements informatiques à domicile bien que l'on compte pourtant 800 millions d'équipements utilisateurs en 2020 en France.

La prise de conscience de ces impacts a conduit à l'adoption de la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) en France. Elle vise à encadrer le développement du numérique pour le rendre plus durable et inclusif.

Présentation de la loi REEN et de ses exigences pour les collectivités

La loi REEN, promulguée le 15 novembre 2021, vise à encadrer l'impact environnemental du numérique en France.

Elle s'articule autour de 5 axes principaux

- Sensibiliser les utilisateurs à l'impact environnemental du numérique ;
- Limiter le renouvellement des terminaux ;
- Faire émerger et développer des usages du numérique écologiquement vertueux ;
- Promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores.

Le dernier axe impose aux communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de mettre en place une Stratégie Numérique Responsable (SNR) d'ici le 1^{er} janvier 2025.

La Stratégie Numérique Responsable comprend les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir. La Stratégie Numérique Responsable doit s'inscrire dans la continuité des autres politiques publiques menées par la collectivité, notamment le plan climat air énergie territorial (PCAET) et le contrat d'objectif territorial (COT).

La Communauté d'agglomération est concernée par cette obligation. La Ville de Villefranche-sur-Saône, bien que n'étant pas directement soumise à cette obligation, a décidé de s'engager conjointement dans cette démarche en s'appuyant sur la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

La stratégie numérique responsable de la collectivité doit aborder plusieurs dimensions

- **Accessibilité numérique pour tous** : Garantir l'accès aux services numériques et lutter contre la fracture numérique.
- **Réduction de l'empreinte écologique du numérique** : Optimiser les infrastructures numériques, améliorer la durée de vie des équipements et réduire les déchets électroniques.
- **Soutien au développement durable et modernisation des pratiques** : Utiliser le numérique pour développer des solutions de réduction de l'empreinte carbone et moderniser les services de la collectivité.

Pour rédiger cette stratégie, la Communauté d'agglomération et la ville de Villefranche-sur-Saône ont choisi d'être accompagnées par un prestataire extérieur, et d'utiliser les ressources méthodologiques suivantes :

- [Le guide «La Stratégie Numérique Responsable de la Collectivité en 10 Étapes».](#)
- [La boîte à outils de l'ANCT \(Agence Nationale de la Cohésion des Territoires\).](#)

Une équipe de techniciens multidisciplinaire issus des deux collectivités a été constitué

- Directeur des Systèmes d'information (Ville & Agglomération).
- Responsable service prévention des déchets (Agglomération).
- Chargée de projets développement durable (Agglomération).
- Responsable Pôle Ressources Jeunesse Numérique (Ville).



L'élaboration de la Stratégie Numérique Responsable s'est appuyée sur :

- La mobilisation des différents services des deux collectivités en lien avec les élus référents aux numériques ;
- La capitalisation sur les réflexions et initiatives déjà existantes ;
- L'intégration aux autres plans de la collectivité (Économie circulaire, déchets, formation au numérique des usages, contrat local de santé, etc.) ;
- Un bilan carbone des actifs et activités numérique gérés par la Direction des Systèmes d'Information ;
- Une analyse de maturité numérique responsable via un questionnaire ;
- Des ateliers participatifs pour identifier les actions à mettre en place, les budgétiser et planifier leur réalisation.

01. Impact carbone du numérique sur le territoire

A. Méthodologie de l'évaluation

La Communauté d'agglomération et la ville de Villefranche-sur-Saône ont fait réaliser en 2024 par la société SE4 un calcul de l'impact carbone du système d'information (SI) mutualisé de la ville de Villefranche-sur-Saône et de la Communauté d'Agglomération.

L'empreinte a été réalisée sur la base des données 2023 et faite à l'aide des outils développés par le réseau des Interconnectés, en suivant les principes de la méthode Bilan Carbone® développé par l'ADEME et gérée par l'Association Bilan Carbone (ABC) dont le prestataire est adhérent. Cette méthode permet de convertir un ensemble de données d'activité d'une entité humaine

(individu, groupe, collectivité), en émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'intermédiaire de facteurs d'émissions.

L'analyse a été réalisée sur un périmètre couvrant les prestations de service, de mise à disposition de logiciel et maintenance externalisés, le parc d'équipement, les hébergements externalisés, la consommation d'énergie ainsi que les déplacements professionnels des salariés de la Direction des systèmes d'information.

Cette étude quantitative permet d'avoir un état des lieux de l'impact carbone. Elle constituait un prérequis à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable.

Définitions

- L'équivalent CO2 (ou CO2eq) est une mesure utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement global.

- Les facteurs d'émission (FE) sont des coefficients évaluant l'empreinte carbone d'un objet, d'un service ou d'une ressource. (Exemples : 181 kg CO2eq / ordinateur portable ou 170 kg CO2eq / k€ dépensés en services. Les facteurs d'émissions sont issus de bases de références (Negaoctet, Ecodiag et Base Empreinte® de l'ADEME).

- Le calcul pour chaque équipement a été réalisé selon la formule suivante :

$$\text{Bilan Carbone Equipement} = \frac{\text{FE (sans la consommation)}}{\text{(Nombre année d'utilisation)}} + (\text{FE électricité en France} * \text{Consommation sur 1 an})$$

- Les FE utilisés sont ceux disponibles dans les outils développés par l'ANCT-Le réseau des Interconnectés.

B. Limites méthodologiques

Plus de 60 % de l’empreinte carbone calculée provient des services numériques externalisés (licences, prestations intellectuelles, maintenance, logiciels en mode locatif (SAAS), etc.). Ce pourcentage élevé s’explique par l’externalisation de nombreux services et d’une grande partie de l’infrastructure physique. En raison du manque de données chiffrées sur l’impact carbone des différents prestataires, un facteur d’émission basé sur un ratio monétaire a du être utilisé. Celui-ci comporte des incertitudes.

Concernant les services et équipements mutualisés entre les deux collectivités, il a été décidé d’appliquer la clé de

répartition comptable (70 % pour la Ville et 30 % pour la Communauté d’agglomération) à l’empreinte carbone calculée.

L’impact carbone n’est qu’un indicateur environnemental parmi d’autres en matière d’impact écologique du numérique. Dans une approche plus globale, il pourrait être réalisé une analyse de cycle de vie (ACV) des principaux actifs numériques de la collectivité afin de connaître les impacts sur la consommation d’énergie, la ressource en eau et les ressources naturelles.

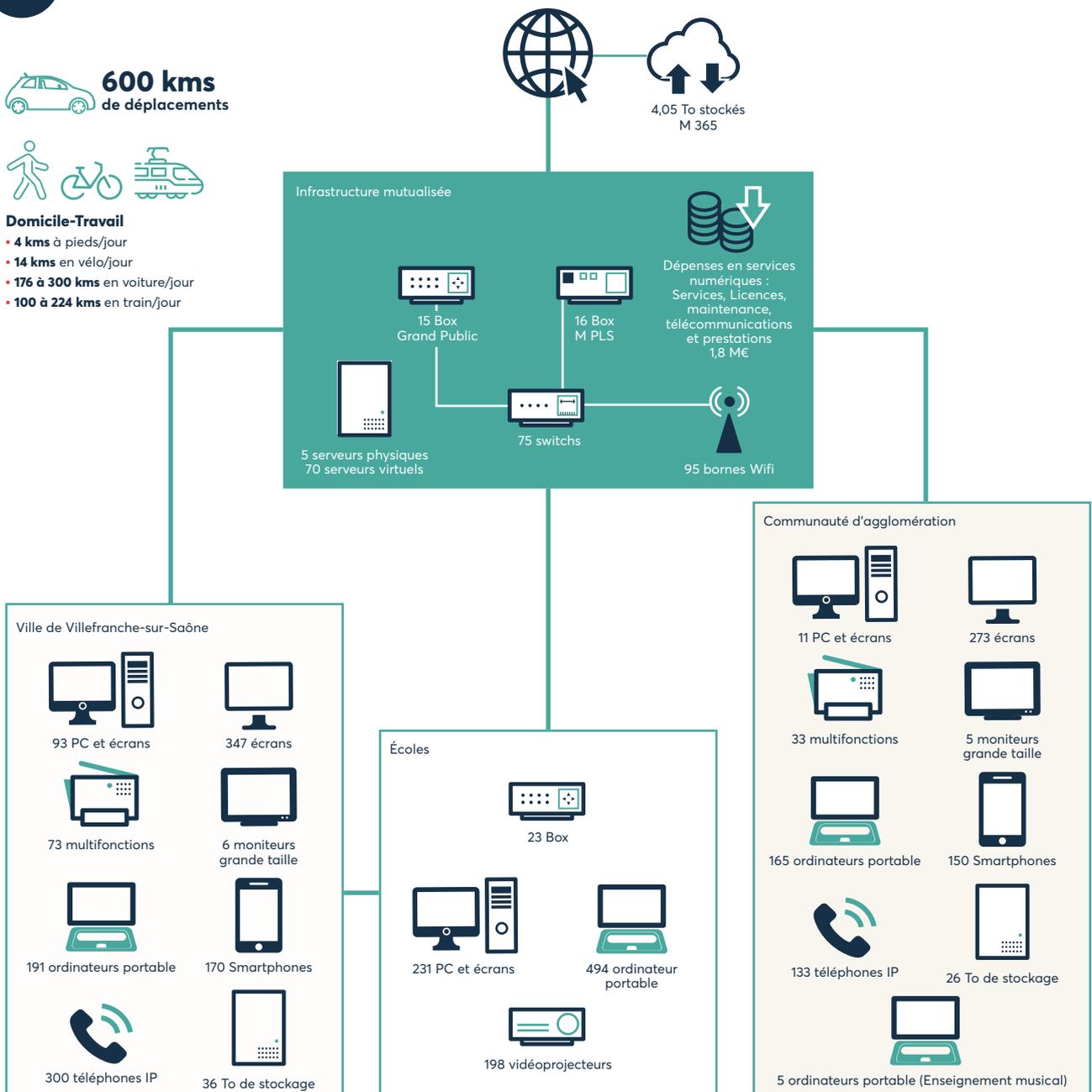
C. Résultats

600 kms
de déplacements



Domicile-Travail

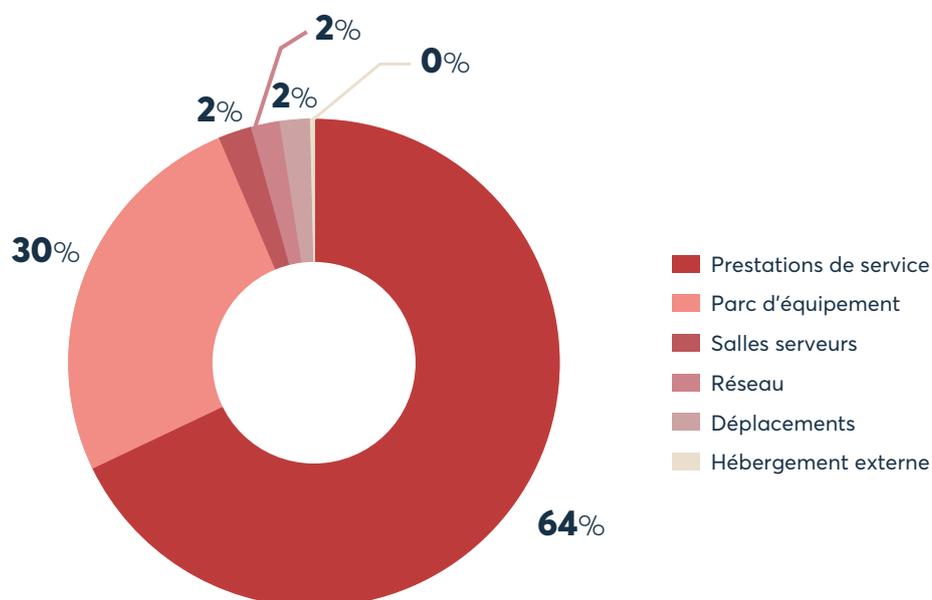
- 4 kms à pieds/jour
- 14 kms en vélo/jour
- 176 à 300 kms en voiture/jour
- 100 à 224 kms en train/jour



Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Équipement utilisateur	Nombre	Durée de vie moyenne (années)	Moyenne des organisations Européennes (Rapport Public WeNR 2021)
Ordinateur fixe	11	7	5
Ordinateur portable	170	5	5
Écran < 23 pouces	93	7	7
Écran entre 24 et 31 pouces	191	7	7
Écran > 31 pouces	5	5	6
Smartphones	150	3	4
Téléphones IP	133	7	Non mesuré

Empreinte détaillée par domaine	Kg CO2eq	Pourcentage
Prestations de service	92 310	64%
Parc d'équipement	43 161	30%
Salles serveurs	3 302	2%
Réseau	2 607	2%
Déplacements	2 242	2%
Hébergement externe	90	0%
TOTAL	143 713	100%



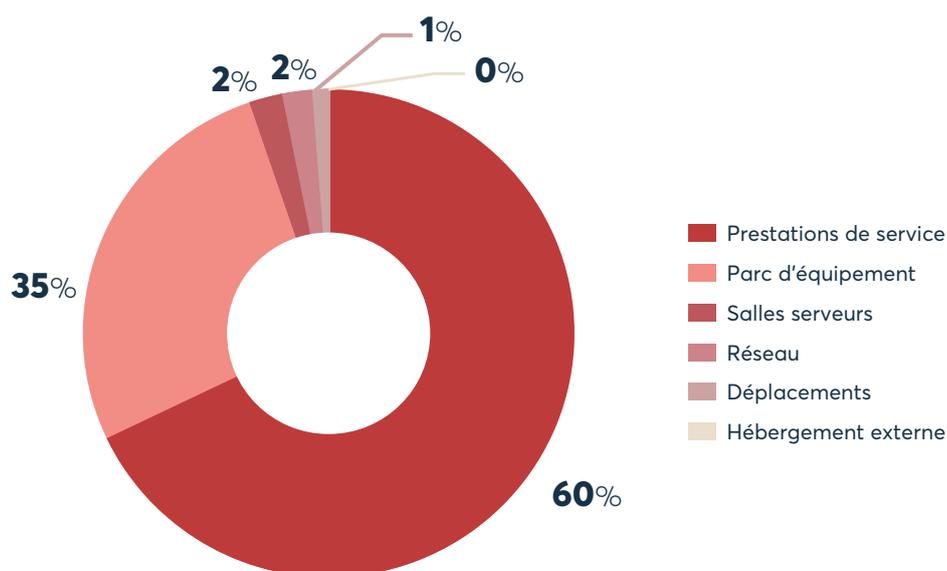
Comparatif carbone pour la totalité **143 713 kg CO2eq** (calculé avec impactco2 de l'ADEME) :

- 760 allers-retours Villefranche-Sur-Saône/ Paris en voiture.
- Environ 660 000 kms en voiture.
- 81 allers-retours Paris/New-York en avion.
- 2 245 000 d'heures (256 années) de streaming (visionnage sur internet) de vidéo.

Ville de Villefranche-sur-Saône

Équipement utilisateur	Nombre	Durée de vie moyenne (années)	Moyenne des organisations Européennes (Rapport Public WeNR 2021)
Ordinateur fixe	277	7	5
Ordinateur portable	685	5	5
Écran < 23 pouces	174	7	7
Écran entre 24 et 31 pouces	497	7	7
Écran > 31 pouces	6	5	6
Smartphones	170	3	4
Téléphones IP	300	7	Non mesuré
Vidéoprojecteur	198	5	Non mesuré
Ordinateur fixe reconditionné	47	14% du parc	7%

Empreinte détaillée par domaine	Kg CO2eq	Pourcentage
Prestations de service	215 390	60%
Parc d'équipement	123 713	35%
Salles serveurs	7 705	2%
Réseau	6 249	2%
Déplacements	5 232	1%
Hébergement externe	211	0%
TOTAL	358 390	100%



Comparatif carbone pour la totalité **358 390 kg CO2eq** (calculé avec impactco2 de l'ADEME) :

- 2 000 allers-retours Villefranche-Sur-Saône/ Paris en voiture.
- Environ 1 647 000 kms en voiture.
- 202 allers-retours Paris/New-York en avion.
- 5 599 000 d'heures (639 années) de streaming (visionnage sur internet) de vidéo.

D. Synthèse

La fabrication du matériel constitue le principal poste d'émission de gaz à effet de serre d'un appareil électronique. En appliquant les bonnes pratiques d'allongement de la durée de vie (7 ans pour les ordinateurs fixes) et en achetant du matériel reconditionné, la Communauté d'agglomération et la Ville s'efforcent à réduire au maximum l'impact de cette étape du cycle de vie du matériel. En comparaison avec d'autres organisations, il apparaît qu'un axe d'amélioration possible réside dans l'allongement de la durée de vie des écrans et des éléments d'infrastructure (réseau, serveur) au sein de la collectivité.

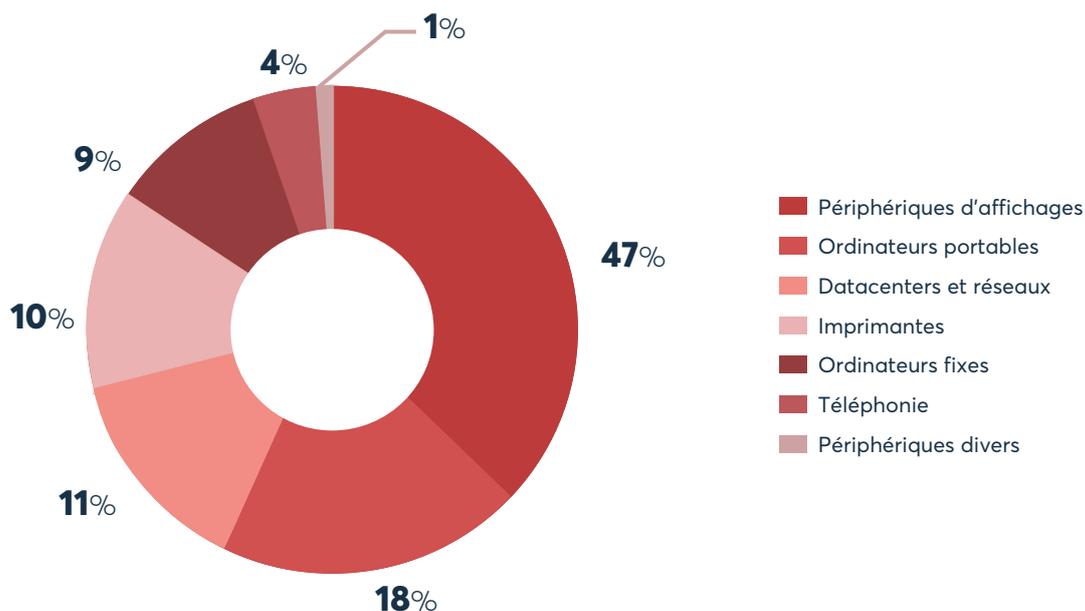
L'empreinte carbone de l'ensemble des services publics en France est estimée à 1,6 tonnes CO₂eq pour chaque citoyen français :

- Pour un habitant de la Ville de Villefranche-sur-Saône, l'empreinte du numérique équivaut donc à 14 kg CO₂eq / habitant soit 0,87% de l'empreinte des services publics.

- Pour un habitant de la Communauté d'agglomération, l'empreinte du numérique équivaut à 2 kg CO₂eq / habitant soit 0,12% de l'empreinte des services publics.

Excluant du calcul les services et équipements externalisés, les écrans sont le plus gros poste (47%). Cela s'explique par la généralisation des doubles-écran pour un meilleur confort de travail des agents. Le nombre d'imprimantes multifonctions (9% de l'empreinte) peut encore être rationalisé bien qu'une partie soit déjà achetée en mode «reconditionné».

Empreinte carbone du Numérique interne



02. Analyse de maturité Numérique Responsable



A. Méthodologie de l'analyse

L'analyse qualitative a été réalisée grâce au questionnaire d'autoévaluation en accès libre développé par Agence nationale de la cohésion des territoires ANCT et Le réseau des Interconnectés.

L'outil contient 212 questions dont 150 questions fermées et 62 questions ouvertes :

- Les questions fermées disposent d'une grille de notation de 0 à 4 permettant de calculer une note de maturité ;

Note	0	1	2	3	4
Maturité	Comportement non durable	Effort basique	Effort moyen	Effort important	Comportement exemplaire

- Les questions ouvertes complètent les questions fermées et permettent d'alimenter le diagnostic avec des éléments qualitatifs. Les réponses à ces questions ne sont pas prises en compte dans le calcul de la note de maturité.

Les questions sont structurées autour de sept dimensions du Numérique Responsable

- 1 Stratégie et Gouvernance
- 2 Mesure de l'impact du numérique
- 3 Achat
- 4 Transformation de l'informatique
- 5 Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et économie circulaire
- 6 Sensibilisation sur le sujet du numérique responsable aux agents et aux usagers
- 7 Informatique pour une Collectivité Eco-responsable



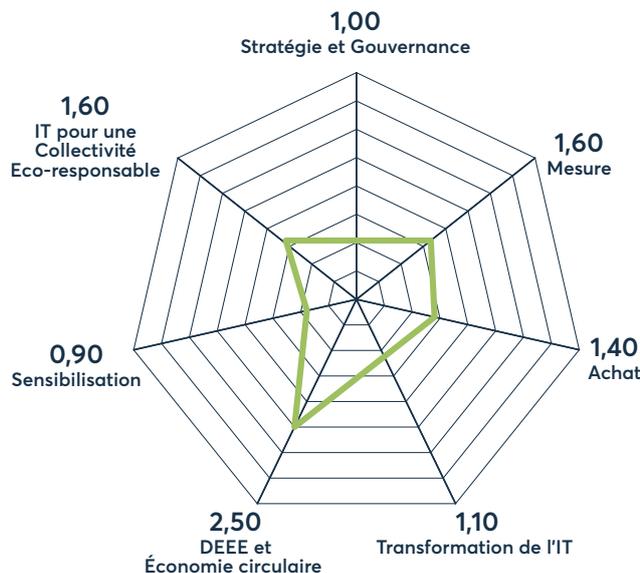
B. Résultats de l'analyse de maturité

La moyenne obtenue par la collectivité est de 1,4 sur 4. La dimension «DEEE et économie circulaire» est la note la plus forte avec 2,5 sur 4. La dimension «Sensibilisation» est la plus faible avec une note de 0,9 sur 4.

Cette première évaluation de la maturité Numérique Responsable de la Communauté d'agglomération montre que la collectivité a déjà mené des actions concrètes pour réduire son empreinte écologique notamment en travaillant sur la fin de vie des équipements, l'achat de matériel reconditionné mais que ces actions n'ont pas été réalisées dans le cadre d'une stratégie Numérique Responsable plus globale et formalisée.

Cette évaluation a également permis de dresser un premier bilan des actions en cours et d'élaborer des pistes d'améliorations pour créer une feuille de route à partir d'un état lieu.

Résultat de l'autoévaluation



C. Points forts et axes d'amélioration

L'évaluation réalisée a permis de mettre en lumière des actions déjà réalisées dans chacun des domaines et d'identifier des premières postes d'amélioration.

Stratégie et gouvernance

• Points forts

- Engagement environnemental des collectivités.
- Des expérimentations réalisées en matière d'achat de matériel reconditionné et de recyclage des matériels en fin de vie.
- Recours à des prestataires spécialisés dans le Numérique Responsable.

• Axes d'amélioration

- Décliner la stratégie numérique responsable en dehors du seul périmètre d'action de la Direction des systèmes d'information.
- Piloter les projets informatiques en incluant une dimension environnementale et responsable.
- Intégrer le Numérique Responsable dans le rapport annuel Développement durable.

Mesure de l'impact du numérique

• Points forts

- La Communauté d'agglomération effectue un bilan des émissions de gaz à effet de serre régulier.
- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre couvre tous les aspects réglementaires.

• Axes d'amélioration

- Réaliser régulièrement une cartographie complète des actifs numériques des deux collectivités (métiers / applicatifs/ matériels).
- Améliorer la qualité des données sur l'impact environnemental provenant des différents prestataires de la Direction des systèmes d'information.

Achats informatiques

• Points forts

- Une démarche d'achats responsables existe pour une partie des équipements.
- Des clauses environnementales sont intégrées dans les procédures de mise en concurrence (marchés publics).
- Des achats de matériels reconditionnés (ordinateurs, copieurs) sont déjà effectués.

• Axes d'amélioration

- Intégrer des critères sociaux dans les marchés informatiques.
- Mesurer et augmenter le taux d'utilisation des équipements existants.
- Augmenter la part d'achat de matériel reconditionné.

Transformation de l'IT (informatique)

• Points forts

- Conformité avec le Règlement Général de Protection des Données systématique.

- Existence d'un plan d'urbanisation du centre de données et hébergement en centres de données mutualisés.
- Un système d'information sécurisé et audité.
- Mutualisation des outils et services entre les deux collectivités.

• Axes d'amélioration

- Intégrer le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) dans tous les développements et les nouveaux sites internet.
- Mesurer et piloter la consommation d'énergie des serveurs dans les datacenters.
- Mesurer et réduire l'empreinte environnementale de l'usage des solutions Cloud comme Microsoft 365.

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et économie circulaire

• Points forts

- Gestion des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) par des prestataires écoresponsables.
- Entretien et réparation des ordinateurs des deux collectivités pour les maintenir performants.
- Mises à jour automatiques des équipements et des logiciels.
- Connaissances des principaux acteurs du reconditionnement du territoire.

• Axes d'amélioration

- Généraliser le réemploi pour tous les équipements (téléphones et ordinateurs).
- Prévoir la fin de vie des équipements dès l'achat avec le fournisseur.

Sensibilisation sur le sujet du numérique responsable aux agents et aux usagers

• Points forts

- Démarche connue par des acteurs clefs (Direction Générale, Service achats, DRH) et mobilisables.

• Axes d'amélioration

- Communiquer auprès des agents sur la démarche entreprise par les deux collectivités.
- Faire un plan de sensibilisation de l'ensemble des agents au Numérique Responsable.
- Limiter et expliquer les enjeux autour du coût environnemental du stockage des données dans le cloud.

Informatique pour une collectivité éco-responsable

• Points forts

- Possibilité de faire du télétravail.
- Système de partage de documents limitant l'envoi de mails.
- Solutions numériques qui soutiennent les économies d'énergie avec la mise à disposition d'une application cadastre solaire pour les habitants ou encore la présence de systèmes de chauffage connectés dans les bâtiments publics.

• Axes d'amélioration

- Faciliter le télétravail par l'apport de nouvelles solutions numériques adaptées.
- Promouvoir le système de partage de documents auprès des agents pour limiter l'envoi de mail.
- Développer l'open data.
- Etudier la faisabilité de projets autour du concept de Smart City et de l'internet des objets (IoT).

D. Synthèse

Bien que la note obtenue 1,4 sur 4 peut paraître faible, l'analyse des résultats montre que les deux collectivités ont déjà engagé des actions autour du numérique responsable. Il reste cependant des domaines à couvrir et à formaliser une stratégie afin d'atteindre une maturité Numérique Responsable plus élevée.

03. Plan d'action de la Stratégie Numérique Responsable

Sur la base de l'impact Carbone et de l'analyse de maturité, la Communauté d'agglomération et la ville de Villefranche-sur-Saône ont décidé de fonder une stratégie d'amélioration en 3 ans autour des quatre axes suivants. (Le plan d'action détaillé est présenté en annexe du présent document.)

A. Favoriser l'accès au numérique pour tous sur le territoire

Dans une société où le numérique prend une place prépondérante, il est essentiel de lutter contre les inégalités territoriales et sociales en facilitant l'accès à internet, en accompagnant les habitants dans leurs usages et en soutenant le milieu éducatif et la formation des élèves.

L'accès au haut débit par la fibre optique est aujourd'hui possible pour plus de 95% des habitants du territoire de la Communauté d'agglomération (100% visé fin 2025). C'est une première étape essentielle pour permettre l'accès aux nouveaux outils numériques par le plus grand nombre.

La Communauté d'agglomération et la ville de Villefranche-sur-Saône accompagnent les habitants vers une plus grande autonomie depuis plusieurs années par le biais de différents espaces ou dispositifs : Pôle Ressources Jeunesse Numérique, Médiathèque ou programmation annuelle cohésion sociale et contrat de ville.

Cet axe doit permettre de renforcer ces actions et de coordonner l'ensemble des acteurs travaillant autour de l'inclusion numérique sur le territoire afin de mettre en place une politique publique cohérente et efficace dans ce domaine.

Les enjeux

- 1 Former et accompagner les habitants aux usages du numérique.
- 2 Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire.
- 3 Accompagner les élèves et leurs parents dans l'usage des outils numériques et faciliter l'accès à des ordinateurs.

Les ateliers numériques

Le développement des services numériques et leur accessibilité à la population est un enjeu majeur pour la Communauté d'agglomération. Dans ce cadre, différentes actions sont mises en place pour accompagner les habitants dans leur utilisation du numérique.

En partenariat avec l'UDAF, des ateliers numériques ont été proposés aux habitants à Le Perréon et à Lacenas. Ils seront reconduits en 2025 et étendus à de nouvelles communes rurales du territoire. Adaptés à tous les niveaux, ces ateliers d'une durée de 10 séances sont parfaits pour maîtriser les bases du numériques : réaliser des démarches en ligne, utiliser un smartphone ou un ordinateur, écrire un mail ou encore reconnaître une fake news...

• Initiation au numérique



ATELIERS NUMÉRIQUES

Gratuits, ouverts à tous, à Lacenas



> Inscriptions en mairie ou à l'UDAF Rhône au 06 11 96 53 90.

B. Promouvoir un numérique responsable au sein de la collectivité

Le numérique responsable nécessite une compréhension préalable pour adapter ses pratiques. Les deux collectivités ont déjà franchi un premier pas en définissant une stratégie. Celle-ci fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle.

La sensibilisation des agents au numérique responsable est un élément central de la stratégie. C'est la première étape de cet axe afin, d'ensuite, d'adapter les comportements et de prendre en compte cette dimension dans la mise en œuvre des projets informatiques.

Enfin, les deux collectivités travailleront à rendre le numérique plus inclusif en veillant notamment à ce que les solutions mises en place soient conformes au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), cadre

de référence qui vise à garantir l'accessibilité des services en ligne aux personnes en situation de handicap.



Les enjeux

- 1 Formaliser, partager et suivre un plan d'action autour du numérique responsable.
- 2 Réduire l'usage des consommables et maîtriser leur cycle de vie dans tous les cas.
- 3 Intégrer le handicap dans la conception des solutions et leurs usages.



S'appuyer sur le numérique pour une administration plus efficiente au service des habitants

Depuis maintenant plusieurs années, le travail des administrations a été transformé par la dématérialisation des procédures internes et de la relation usager.

De nombreuses démarches sont ainsi accessibles en ligne sur les sites de la Communauté d'agglomération et de la Ville : <https://www.villefranche.net/> et <https://www.agglo-villefranche.fr> Les deux collectivités ont maintenu un accueil physique pour assurer l'accès aux services publics à tous, indépendamment de leurs compétences numériques, et les accompagner vers une plus grande autonomie.

En interne, les procédures financières sont maintenant totalement dématérialisées et ne nécessitent plus aucune impression et signature manuscrite.

La multiplication des informations numériques détenus par les deux collectivités nécessite de déployer des mesures de sécurité, de sauvegarde et de gestion des risques adaptés pour éviter les fuites de données. Elles ont ainsi mutualisé leurs réseaux informatiques et créé

deux datacenters sécurisés hébergés sur le territoire du département du Rhône.

Les avancées technologiques continueront à être mobilisées pour améliorer les pratiques de l'administration et renforcer son efficacité dans un souci de respect de la réglementation et de sécurisation. Un plan de formation des agents aux usages numériques sera mis en œuvre afin d'utiliser les solutions techniques à bon escient en tenant compte des impacts environnementaux.

Les enjeux

- 1 Dématérialiser les procédures administratives internes et en lien avec les usagers.
- 2 Optimiser l'utilisation des outils collaboratifs mis à disposition des agents par la formation notamment.
- 3 Minimiser l'impact des usages de la collectivité sur les datacenters : données stockées et mails envoyés.

zoom sur...

Les datacenters

L'obsolescence des baies de serveurs, l'inadaptation des locaux et les déménagements à venir ont conduit au lancement d'une consultation en 2023 pour faire évoluer les infrastructures serveurs, les systèmes de stockage et de sauvegarde dans des locaux externalisés, sécurisés et adaptés.

Fin 2023, deux baies informatiques ont ainsi été mises à disposition dans deux datacenters, le premier à Lyon 7^e et le second à Vénissieux.



Le bâtiment Rock à Lyon héberge une partie des serveurs des collectivités.

L'investissement d'un montant de

440 K€ TTC

est mutualisé entre la Ville et la Communauté d'agglomération.

D. Optimiser la gestion des ressources et du matériel informatique

Le matériel représente la part la plus importante de l'impact carbone du numérique. Ainsi, prolonger la durée de vie des équipements, limiter les achats de matériels neufs et réduire les déchets électroniques sont des actions prioritaires pour promouvoir une gestion durable des technologies et optimiser l'utilisation des ressources financières de la collectivité.

Des actions ont déjà été expérimentées depuis 2023 :

- Location de photocopieurs reconditionnés en lieu et place de neufs.
- Achat de 148 ordinateurs portables reconditionnés dans le cadre de la Cité Educative.
- Mise en place d'extension de garantie 5 ans pour l'ensemble du parc de PC de la Communauté d'agglomération et de la Ville afin de garantir leur réparabilité.



Il s'agit d'aller plus loin en augmentant de manière conséquente la part de matériel reconditionné dans le parc informatique et téléphonique des deux collectivités. Les collectivités profiteront aussi des avancées technologiques pour ne pas renouveler le parc de téléphones fixes de bureau qui sera remplacé par une application sur l'ordinateur.

Une attention particulière sera portée à la consommation énergétique des appareils lors de leur achat et un plan d'action visera à réduire les périodes d'alimentation.

Les enjeux

- 1 Limiter l'achat de matériel neuf et veiller dans tous les cas au recyclage des matériels en fin de vie.
- 2 Protéger le matériel et le réparer quand cela est possible.
- 3 Mesurer et limiter la consommation d'énergie induite par l'usage d'appareils électroniques.

04 Annexes

ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

A • SOUTENIR LE NUMÉRIQUE POUR TOUS AU SEIN DU TERRITOIRE

DESCRIPTION	Soutenir le développement du numérique dans le quotidien des habitants et des entreprises en réduisant la fracture numérique et en accompagnant des entreprises dans leur digitalisation.
PÉRIMÈTRE	► Les habitants de la Communauté d'agglomération.
INDICATEURS	► Nombre d'habitants ayant participé à un chantier organisé par la collectivité.

A - SOUTENIR LE NUMÉRIQUE POUR TOUS AU SEIN DU TERRITOIRE

1 • Former et accompagner les habitants aux usages du numérique

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Permettre l'accès à internet haut débit aux habitants sur tout le territoire.	► Porteur : Département du Rhône En lien avec : ► Opérateurs Orange et Xp fibre	97% des adresses de la Communauté d'agglomération sont éligibles à la fibre.
Développer des ateliers numériques auprès des publics éloignés et des demandeurs d'emploi.	► Communauté d'agglomération	Ateliers UDAF dans 3 communes de la Communauté d'agglomération. Ateliers Forma-Tic dans les Quartier Politique de la Ville (258 personnes accompagnées).
Mettre à disposition un espace public numérique et des formations thématiques (réaliser son CV, navigation internet, etc.).	► Médiathèque de Villefranche-sur-Saône	8 ordinateurs en libre-service.
Soutenir le PIMMS (Point Information Médiation Multi Service) qui forme à la bureautique et l'informatique.	► Communauté d'agglomération	Territoire de la Communauté d'agglomération 303 usagers accompagnés en 2023.

POUR ALLER PLUS LOIN				
Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Former les seniors (+70 ans) à l'usage du numérique.	▶ CCAS	2025-26	Important	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement départemental. ▶ Coordination des différents acteurs et des actions déjà financées et réalisées.
Former les habitants au numérique pour améliorer l'accès aux droits en lien avec la santé et aux soins (Mon dossier santé, Ameli, Doctolib etc.).	▶ Communauté d'agglomération : Contrat local de santé	2026-27	Important	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobilisation du public. ▶ Moyens humains.
Faire monter en compétence des habitants sur l'utilisation du numérique au travers d'ateliers dans les quartiers politique de la Ville.	▶ Ville de Villefranche-sur-Saône	2025-27	Important	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordination du projet. ▶ Planification des ateliers. ▶ Financement. ▶ Mobilisation du public.

A - SOUTENIR LE NUMÉRIQUE POUR TOUS AU SEIN DU TERRITOIRE

② • Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Organiser des réunions d'échanges des acteurs de la médiation numérique sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ville de Villefranche-sur-Saône ▶ Communauté d'agglomération 	Une réunion trimestrielle organisée.
Référencer les acteurs du territoire qui luttent contre l'illectronisme.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ville de Villefranche-sur-Saône ▶ Communauté d'agglomération 	Une plaquette réalisée et mise à disposition des acteurs du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Coordonner les acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire de la Communauté d'agglomération.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Porteur : Communauté d'agglomération En lien avec : ▶ État ▶ Ville de Villefranche-sur-Saône ▶ Cité éducative 	2025-26	Important	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Animation du collectif. ▶ Définition d'une politique publique. ▶ Définition des cibles et des acteurs. ▶ Évaluation de la démarche.
Créer un événement annuel à destination des habitants autour du numérique responsable rassemblant les différents acteurs de l'inclusion numérique du territoire. Privilégier l'intégration à un événement existant (Exemple : Semaines du développement territorial).	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Porteur : Communauté d'agglomération En lien avec : ▶ État ▶ Ville de Villefranche-sur-Saône ▶ Cité éducative 	2027	Important	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coordination du projet. ▶ Définir l'objectif de l'évènement.

A - SOUTENIR LE NUMÉRIQUE POUR TOUS AU SEIN DU TERRITOIRE

③ • Accompagner les élèves et leurs parents dans l'usage des outils numériques et facilité l'accès à des ordinateurs

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Accompagnement des parents à l'utilisation de Environnement Numérique de Travail One (écoles).	<ul style="list-style-type: none"> ► Porteur : Ville de Villefranche-sur-Saône En lien avec : <ul style="list-style-type: none"> ► Education nationale 	Parents des 12 écoles de la ville de Villefranche-sur-Saône accompagnés.
Accompagner des jeunes et des familles dans la réalisation des démarches en ligne, l'usage des outils bureautiques et la prise en main des outils éducatifs.	<ul style="list-style-type: none"> ► Ville de Villefranche-sur-Saône : Pôle Ressources Jeunesse Numérique de Villefranche-sur-Saône 	909 personnes accueillies au Pôle Ressources Jeunesse Numérique en 2023.
Doter les élèves de 4ème et seconde de matériel informatique reconditionné et réalisation d'une formation à l'utilisation du matériel et des logiciels bureautiques.	<ul style="list-style-type: none"> ► Cité éducative 	En 2023, 148 ordinateurs donnés aux élèves des quartiers politiques de la Ville.

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Généraliser l'accompagnement des parents à l'utilisation de ProNote (collège) / One (Elémentaire) dans les établissements et en proximité.	<ul style="list-style-type: none"> ► Porteur : Ville de Villefranche-sur-Saône En lien avec : <ul style="list-style-type: none"> ► Éducation nationale 	2026	Important	<ul style="list-style-type: none"> ► Financement/ ► Phase pilote sur un nombre d'établissements réaliste. ► Moyens humains.

ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

B • AGIR POUR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

DESCRIPTION	Élaborer une stratégie numérique responsable pour réduire l'empreinte environnementale du numérique en intégrant des comportements durables, en développant des solutions inclusives et en sensibilisant les agents.
PÉRIMÈTRE	► Les agents de la Ville et de la Communauté agglomération.
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ► Nombre d'agents formés à l'accessibilité numérique. ► Niveau d'accessibilité des sites internet. ► Nombre de consommables d'impression commandés sur l'année. ► Volume de papiers collectés en recyclage.

B - AGIR POUR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

1 • Formaliser, partager et suivre un plan d'action autour du numérique responsable

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Lancement de la démarche Numérique responsable et réalisation d'une stratégie.	► Équipe projet Ville et Communauté d'agglomération	Stratégie rédigée

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Intégrer la dimension numérique dans tous les projets de la Communauté d'agglomération en s'interrogeant sur les impacts environnementaux.	► Communauté d'agglomération	2025	Modéré	► Rubrique dédiée dans les fiches projet.
Suivre chaque année l'avancée la stratégie numérique responsable de la collectivité par la mise en place d'un tableau de bord de pilotage des actions et du suivi des indicateurs définis dans le cadre de la stratégie. Communiquer sur ce suivi.	► DSI mutualisé	2025	Important	► Implication des services contributeurs.
Sensibiliser les agents à l'impact du numérique sur l'environnement et à ce que signifie le numérique responsable.	► DSI mutualisé	2025	Important	► Définition des contenus et des modalités de sensibilisation.
Créer ou participer à un événement sur les sujets autour du numérique avec les agents en y incluant la dimension numérique responsable : Environnement, inclusion, sécurité...	► DSI mutualisé Directions générales	2026-2027	Important	<ul style="list-style-type: none"> ► Définition des bonnes cibles et des acteurs. ► Mutualisable avec un événement similaire envisagé vers les habitants.
Calculer l'impact carbone du système d'information avec la même récurrence que le Bilan Carbone® de la Communauté d'agglomération (tous les 3 ans).	► DSI mutualisé	2028	Important	<ul style="list-style-type: none"> ► Moyens humains. ► Coordination des différents acteurs.

B - AGIR POUR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ
2 • Réduire l'usage des consommables et maîtriser leur cycle de vie dans tous les cas

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Mettre en place des boîtes de collectes piles/batteries dans les bâtiments à des endroits stratégiques.	► Services moyens généraux	Bâtiments de la Communauté d'agglomération et de la Ville couverts.
Récupérer les tuners usagés des copieurs par le fournisseur pour recyclage.	► Services moyens généraux ► Direction commande publique	En 2023 ; 224 tuners recyclés à la Ville et 104 au sein de la Communauté d'agglomération.
Identifier tous les matériels informatiques par un numéro unique et un code barre afin d'assurer le suivi du cycle de vie de chaque matériel.	► DSI mutualisé	Ordinateurs, écrans, vidéoprojecteurs et imprimantes identifiés et répertoriés dans un le logiciel GLPI.
Forcer par défaut l'impression recto/verso.	► DSI mutualisé	Diminution du volume de papiers utilisés.

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Déployer le logiciel d'impression «Papercut» sur les principaux sites permettant de contrôler et ainsi réduire le nombre d'impression.	► DSI mutualisé	2025	Important	► Déploiement de la solution. ► Formation des utilisateurs.
Ajouter le mode brouillon par défaut et forcer l'impression noir et blanc et demander une action manuelle pour imprimer en couleur.	► DSI mutualisé	2025	Modéré	► Acceptabilité des utilisateurs.
Auditer et décrire le flux de gestion des déchets liés aux consommables informatiques dans les deux collectivités : Cartouches, Toners, piles, téléphones.	► DSI mutualisé	2025	Modéré	► Coordination des différents acteurs.
Communiquer sur les procédures et les lieux de collecte de consommables au sein des deux collectivités dans l'intranet.	► DSI ► Communauté d'agglomération : Service transition énergétique et développement durable	2026	Modéré	► Réalisation d'un audit des lieux de collecte.

B - AGIR POUR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

③ • Intégrer le handicap dans la conception des solutions et leurs usages

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Les nouveaux sites internet de la Ville et de la Communauté d'agglomération ont été réalisés en tenant compte des recommandations du RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations).	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Services communication ▶ DSI mutualisé 	Site internet : Villefranche.net Nouveau site internet aggro-villefranche.fr (en construction).

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Inclure la conformité RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations) dans le cahier des charges des nouveaux services en ligne à destination de l'habitant afin de permettre leur usage par les personnes ayant un handicap.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Service communication Ville et Communauté d'agglomération 	2026	Important	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibilisation des différents services proposant des services en ligne.
Former au RGAA les services communication des deux collectivités.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ DSI mutualisé ▶ Service communication Ville et Communauté d'agglomération 	2026	Important	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définition des besoins et cadrage de la prestation. ▶ Moyens humains.
Lancer des audits RGAA des nouveaux sites la Ville et la Communauté d'agglomération.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ DSI mutualisé ▶ Service Communication Ville et Communauté d'agglomération 	2026	Important	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Moyens humains et financier. ▶ Capacité à mettre en œuvre les recommandations.
Former les techniciens de proximité de la DSI sur les différents handicaps et les adaptations possibles du poste de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ DSI mutualisé 	2027	Important	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définition des besoins. ▶ Moyens humains.

ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

C • S'APPUYER SUR LE NUMÉRIQUE POUR UNE ADMINISTRATION PLUS EFFICIENTE AU SERVICE DES HABITANTS

DESCRIPTION	Moderniser l'administration par le numérique avec sobriété, c'est tirer parti des technologies pour simplifier et améliorer l'efficacité des services publics tout en préservant l'humain et en minimisant l'impact sur l'environnement.
PÉRIMÈTRE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les agents de la ville et de la Communauté d'agglomération. ▶ Les habitants de la Ville et de la Communauté d'agglomération.
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'agents formés aux solutions numériques. ▶ Taille des données bureautiques stockées dans le Cloud (Mails et documents). ▶ Nombre de circuits de signature dans le parapheur électronique. ▶ Nombre de formulaires ou de démarches en lignes.

C - S'APPUYER SUR LE NUMÉRIQUE POUR UNE ADMINISTRATION PLUS EFFICIENTE AU SERVICE DES HABITANTS

1 • Dématérialiser les procédures administratives internes et en lien avec les usagers

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Créer un menu Démarches sur le site Internet de la Ville de Villefranche-sur-Saône regroupant toutes les démarches proposées par la Ville en respectant un formalisme simplifié afin de faciliter la recherche des usagers.	▶ Ville de Villefranche-sur-Saône	Nouveau site internet de la Ville ouvert en 2024.
Intégrer dans la conception du nouveau site internet de la Communauté d'agglomération une rubrique démarche regroupant les démarches proposées la Communauté d'agglomération. Développer le nombre de démarches pouvant être réalisées en ligne : demande de vérification d'assainissement, demande de renouvellement des concessions cimetières, etc.	▶ Communauté d'agglomération	Refonte du site internet de la Communauté d'agglomération en cours.
Dématérialiser les inscriptions en crèches et la prise de rendez-vous pour le premier accueil.	▶ Communauté d'agglomération	Portail Petite enfance de la communauté d'agglomération.
Dématérialiser les demandes de rendez-vous : Pièces d'identité, Passeports et Enfance (scolaire, périscolaire et accueil de loisir).	▶ Ville de Villefranche-sur-Saône	Espace Démarches du nouveau site internet de la Ville.
Dématérialiser les demandes d'occupation du domaine public pour les déménagements.	▶ Ville de Villefranche-sur-Saône	Espace Démarches du nouveau site internet de la Ville.
Dématérialiser les demandes d'autorisation d'urbanisme.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Communauté d'agglomération ▶ Ville de Villefranche-sur-Saône 	Guichet numérique de dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme.
Dématérialiser la signature des bons de commande.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ DSI mutualisé. ▶ Deux directions des Finances 	Les bons de commande sont signés numériquement au sein des deux collectivités.

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Développer et rendre plus visible et mieux organiser l'offre des démarches en ligne à destination des utilisateurs sur le site internet de la Communauté d'agglomération.	Communauté d'agglomération : ▶ DSI ▶ Service communication	2025	Important	▶ Communiquer auprès des administrés de la disponibilité de l'offre.
Fluidifier l'accès à la déchetterie en s'appuyant sur de nouvelles technologies.	Communauté d'agglomération : ▶ DSI ▶ Service déchets	2025	Important	▶ Coût. ▶ Complexité technique. ▶ Acceptabilité des utilisateurs.
Diversifier le type de documents signés numériquement (à ce jour bon de commande et mandat).	▶ DSI mutualisé	2025	Important	▶ Définition des besoins. ▶ Formation des agents.
Décrire et dématérialiser de bout en bout les procédures d'urbanisme de la demande de l'usager à l'archivage électronique.	▶ DSI mutualisé	2026	Important	▶ Audit complet des procédures d'instruction urbanisme. ▶ Solutions logiciel existantes.
Rédiger une stratégie Open data.	▶ DSI mutualisé En lien avec le SIG	2026	Important	▶ Mutualisation des jeux de données. ▶ Définition des besoins.
Mettre en œuvre l'archivage électronique pour les marchés publics.	▶ DSI mutualisé	2026	Important	▶ Audit complet des procédures d'instruction urbanisme. ▶ Solutions logiciel existantes.
Développer l'archivage électronique avec le déploiement d'un système d'archivage électronique mutualisé Ville et Communauté d'Agglomération sur un périmètre élargi.	▶ DSI mutualisé	2027	Important	▶ Coordination du projet. ▶ Ressources humaines disponibles. ▶ Définition du périmètre.

C - S'APPUYER SUR LE NUMÉRIQUE POUR UNE ADMINISTRATION PLUS EFFICIENTE AU SERVICE DES HABITANTS

2 • Optimiser et sécuriser l'utilisation des outils mis à disposition des agents

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Déployer des mesures de sécurité, de sauvegarde et de gestion des risques adaptés pour éviter les fuites de données.	► DSI mutualisé	Deux datacenters en propre hébergés dans le département, 20 To de données stockées et sécurisées.
Sensibiliser les agents à la sécurité informatique et au risque de phishing.	► DSI mutualisé ► DRH Ville et Communauté d'agglomération	12 mois de campagne de sensibilisation aux hameçonnages.
Respecter le Règlement Général de Protection des Données individuelles.	► Ville et Communauté d'agglomération	Un Délégué à la protection des données nommé dans chacune des collectivités.

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Former les agents à l'utilisation de Teams, OneDrive et Outlook ainsi qu'aux bonnes pratiques de gestion documentaire.	► DSI mutualisé ► DRH Ville et Communauté d'agglomération	2025	Difficile	► Coût de la formation (500 agents concernés). ► Disponibilité des agents.
Former chaque nouvel entrant au contexte numérique des deux collectivités en insistant sur la sécurité informatique.	► DSI mutualisé ► DRH Ville et Communauté d'agglomération	2025	Important	► Définition des besoins.
Rédiger les règles de bon usage de la messagerie et former les agents afin de limiter le nombre de mail et leur poids.	► DSI mutualisé	2025	Important	► Coût de la formation. ► Acceptabilité des utilisateurs.
Auditer les usages des outils de communication (Mail, Téléphone fixe et mobile, sms, Teams) et déterminer un cadre d'usage commun.	► DSI mutualisé	2026	Important	► Capacité à mettre en œuvre les recommandations. ► Compétence à l'usage des outils. ► Acceptabilité des utilisateurs.

C - S'APPUYER SUR LE NUMÉRIQUE POUR UNE ADMINISTRATION PLUS EFFICIENTE AU SERVICE DES HABITANTS

③ • Minimiser l'impact des usages de la collectivité sur les datacenters : données stockées et mails envoyés

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Développer l'usage des boîtes mail partagées afin de limiter les renvois de mails interservices.	► DSI mutualisé	Tous les services de la Communauté d'agglomération et de la Ville sont dotés de boîte partagés.
Limiter la taille des pièces jointes dans les mails (8 Mo) afin de limiter le stockage sur les datacenters.	► DSI mutualisé	Déploiement sur l'ensemble des boîtes mails des agents.

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Améliorer le partage de documents et l'arborescence des dossiers (Refonte des serveurs de fichiers) dans un objectif d'efficacité.	► DSI mutualisé	2025	Difficile	<ul style="list-style-type: none"> ► Définition de la cible avec les services. ► Simplicité de la nouvelle arborescence. ► Respect des règles de tri et de nommage.
Développer le partage de documents de travail autrement que par mail afin de limiter l'envoi de pièce jointe : OneDrive, serveurs de fichiers.	► DSI mutualisé	2025	Difficile	<ul style="list-style-type: none"> ► Compétence des utilisateurs. ► Acceptabilité des utilisateurs.
Diminuer la taille des boîtes aux lettres électroniques des collaborateurs pour limiter le stockage sur les datacenters Cloud (50 Go actuellement).	► DSI mutualisé	2026	Important	<ul style="list-style-type: none"> ► Acceptabilité des utilisateurs.
Accompagner les métiers dans le paramétrage des logiciels métiers afin de diminuer le nombre de mail de notification envoyés automatiquement.	► DSI mutualisé	2026	Important	<ul style="list-style-type: none"> ► Acceptabilité des utilisateurs.
Accompagner l'usage des intelligences artificielles génératives dans le travail des agents dans un cadre établi afin de limiter les risques de fuite de données et la surconsommation de ressources.	► DSI mutualisé	2026	Important	<ul style="list-style-type: none"> ► Coût d'acquisition. ► Compétences requises.
Déployer une solution de gestion des signatures mails permettant une harmonisation des signatures et la diminution des poids des signatures en ko.	► DSI mutualisé	2027	Important	<ul style="list-style-type: none"> ► Diminution de la qualité visuelle. ► Acceptabilité des utilisateurs. ► Gestion dynamique de l'organigramme.
Mettre en œuvre une Journée annuelle sans mail / Clean-up Day : journée archivage / tri / suppression des mails.	<ul style="list-style-type: none"> ► DRH ► DSI mutualisé Archives municipales	2027	Important	<ul style="list-style-type: none"> ► Coordination du projet. ► Définir l'objectif de l'évènement.

ANNEXE 1 : PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ

D • LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

DESCRIPTION	Réduire les déchets électroniques et optimiser l'utilisation des équipements informatiques permettent de minimiser l'impact environnemental du numérique. Favoriser une gestion durable des technologies contribue à la protection de l'environnement tout en assurant une utilisation efficiente des ressources financières de la collectivité.
PÉRIMÈTRE	► Les agents de la Ville et de la Communauté agglomération.
INDICATEURS	► Nombre de matériels reconditionnés dans le parc : Pc et téléphone. ► Nombre de matériels cassés par an.

D - LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

① • Limiter l'achat de matériel neuf et veiller dans tous les cas au recyclage des matériels en fin de vie

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Faire de la location de copieurs reconditionnés plutôt que de copieurs neufs.	► DSI mutualisé	Copieurs reconditionnés loués (32 sur 76 à la Ville et 7 sur 35 à la Communauté d'agglomération).
Faire reprendre les téléphones en fin de vie par l'opérateur de téléphonie mobile pour recyclage.	► DSI mutualisé	100 téléphones repris en 2024.
Créer un tableau bord de suivi du parc informatique par entité et le mettre à jour annuellement.	► DSI mutualisé	Tableau de bord automatisé créé par le logiciel de suivi de parc GLPI.
Limiter le stock d'ordinateurs dormants en réaffectant tout de suite le matériel après un départ sans le conserver en attente d'un remplaçant potentiel.	► DSI mutualisé	

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Acheter au moins 50% de téléphones mobiles reconditionnés dans le cadre des renouvellements de parc et privilégier des téléphones avec un bon indice de réparabilité.	► DSI mutualisé	2025	Modéré	► Avoir une offre commerciale cohérente en termes de modèle et de prix.
Modifier l'outil d'inventaire informatique GLPI afin de déterminer la part de matériel reconditionné dans le parc matériel.	► DSI mutualisé	2025	Modéré	► Capacité du logiciel.
Diminuer le nombre de téléphones fixes dans les bureaux en passant sur un système de soft phonie (téléphone via le pc).	► DSI mutualisé	2025	Important	► Moyens humains. ► Acceptabilité des utilisateurs.
Ouvrir la récupération des téléphones portables en fin de vie (via l'opérateur de téléphonie mobile) aux téléphones personnels des agents.	► DSI mutualisé	2025	Modéré	► Acceptabilité des utilisateurs.
Prévoir des catalogues de produits reconditionnés dans les marchés de matériels informatiques (obligations loi AGEC article 58).	► DSI mutualisé	2025	Important	► Offre adaptée aux besoins de la collectivité sur les centrales d'achats.
Garantir un traitement éthique des DEEE produit par les collectivités en s'assurant du devenir de l'ensemble des matériels mis au rebut.	► Communauté d'agglomération : Service déchets	2025	Important	► Capacité du prestataire à remonter l'information.
Mettre en place un circuit de réparation de téléphones mobiles professionnels pour éviter de les changer en cas de casse.	► DSI mutualisé	2026	Important	► Définition du cahier des charges. ► Choix du fournisseur. ► Charge logistique induite.
Dans le cadre du prochain marché de location, continuer à rationaliser le nombre de copieurs en les mutualisant (suppression des copieurs peu utilisés).	► DSI mutualisé	2026	Important	► Acceptabilité des utilisateurs.
Acheter au moins 25% d'ordinateurs reconditionnés dans le cadre des renouvellements de parc.	► DSI mutualisé	2027-2029	Important	► Offre adaptée aux besoins de la collectivité sur les centrales d'achats.

D - LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

② • Protéger le matériel et le réparer quand cela est possible

CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Chantiers	Contributeurs	Résultats
Acheter des extensions de garantie en lien avec la durée de vie des ordinateurs.	► DSI mutualisé	Extension de garantie à 5 ans pour 400 ordinateurs portables achetés en 2023.
Fournir des smartphones durcis pour les agents de terrain.	► DSI mutualisé	Achat de Samsung Xcover ou Croscall, smartphones renforcés.
Fournir une coque pour tous les téléphones mobiles et une sacoche et/ou sac à dos résistant à chaque agent muni d'un ordinateur portable.	► DSI mutualisé	Tous les téléphones et ordinateurs mobiles des agents de la Ville et de la Communauté d'agglomération.

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Faire un retour d'expérience de l'usage des pc portables équipés de coques de protection et étudier la possibilité de le développer pour tous les agents de terrain après réalisation d'une analyse d'impact.	► DSI mutualisé	2025	Modéré	► Définir la méthode de remontée d'information la plus adaptée.
Sensibiliser les agents à la fragilité de certains composants matériel par des communications ciblées (exemple : port de charge).	► DSI mutualisé	2025	Modéré	► Acceptabilité des utilisateurs.

D - LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

③ • Mesurer et limiter la consommation d'énergie induite par l'usage d'appareils électroniques

POUR ALLER PLUS LOIN

Chantiers	Contributeurs	Planification	Effort	Conditions de réussite & moyens
Étudier une solution permettant l'arrêt des bornes wifi dans les bâtiments en dehors de la présence des agents (Nuit et week-end).	► DSI mutualisé	2025	Important	► Existence d'une solution technique fiable et sans impact sur la durabilité du matériel.
Évaluer les températures maximales acceptables dans les salles techniques climatisés et adapter la température des climatiseurs en fonction.	► DSI mutualisé	2026	Important	► S'assurer de ne pas impacter la résistance du matériel.
Améliorer la traçabilité des vidéoprojecteurs en fin de vie remplacés dans les écoles et récupérés par l'installateur.	► DSI mutualisé	2026	Modéré	► Capacité du prestataire à remonter l'information.
Évaluer la possibilité de donner le matériel n'ayant plus d'utilité pour les collectivités.	► DSI mutualisé	2026	Modéré	► Définition des bonnes cibles et des acteurs. ► S'assurer de l'usage du matériel.
Sensibiliser sur la consommation électrique rémanente des équipements et éduquer aux bons gestes par une vidéo/plaquette.	► Communauté d'agglomération : Service transition énergétique et développement durable	2026	Modéré	► Acceptabilité des utilisateurs.
Systématiser l'achat d'équipements avec des étiquettes énergétiques performantes.	► DSI mutualisé	2026	Important	► Offre adaptée aux besoins de la collectivité sur les centrales d'achats.

ANNEXE 2 : INDICATEURS DE SUIVI

LEVIER	INDICATEUR
Soutenir le numérique pour tous au sein du territoire.	Nombre d'habitants ayant participé à un chantier organisé par les deux collectivités.
	Satisfaction des participants.
Agir pour un numérique responsable au sein de la collectivité.	Nombre d'agents formés à l'accessibilité numérique.
	Niveau d'accessibilité des sites internet.
	Nombre de consommables d'impression commandés sur l'année.
	Volume de papiers collectés en recyclage.
S'appuyer sur le numérique pour une administration plus efficiente au service des habitants.	Nombre d'agents formés aux outils numériques.
	Taille des données bureautiques stockées dans le Cloud (Mails et documents).
	Nombre de circuits de signature dans le parapheur électronique.
	Nombre de formulaires ou de démarches en lignes sur le site internet.
Préserver les ressources et le matériel informatique.	Nombre de matériels reconditionnés dans le parc (pc et téléphone).
	Nombre de matériels cassés par an.



Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône
www.agglo-villefranche.fr

